

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005
SEPTIÈME ANNÉE N° 668 DU 4 OCTOBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Il faut avoir vécu dans cet isolement qu'on appelle Assemblée Nationale pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent » ;

PIERRE JOSEPH PROUDHON

Suivez Nous sur }
facebook

**LE PROJET DE LOI DES
FINANCES 2013
VA BLOQUER DURABLEMENT
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE
EN GUADELOUPE**

À LA UNE

L'IMPACT DU PROJET DE BUDGET FRANÇAIS SUR L'ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE

L'économie guadeloupéenne est devenue un supermarché qui a besoin de la consommation pour fonctionner .Cette consommation est considérée comme le moteur principal de la croissance économique et donc de l'emploi et la mission essentielle de notre activité économique .La consommation comporte trois volets : la consommation des ménages ; la consommation des administrations publiques ; la consommation des touristes . Cette consommation génère un volume important d'importations ce qui fait que notre commerce extérieur est structurellement déficitaire . Pour les dirigeants en charge de la politique économique en Guadeloupe , l'objectif prioritaire est de maintenir un haut niveau de consommation .

Depuis le début de l'année , les conjoncturistes ont montré qu'il y a une importante contraction de la croissance économique. Cette contraction est due à la faiblesse relative de la consommation : des ménages tout d'abord dont le pouvoir d'achat a diminué notamment pour les catégories de salariés rémunérés au SMIC du fait d'une forte hausse des prix non compensée et des difficultés pour les particuliers à emprunter auprès des banques ; des administrations étatiques et locales dont les budgets ont stagné avec les restrictions de la politique budgétaire et fiscale et qui de plus investissent peu ; des touristes enfin car depuis le deuxième trimestre nous sommes dans le cycle bas de l'activité touristique . Ainsi :

L'indicateur du climat des affaires (ICA) fléchit, rompant avec la tendance haussière de ces six derniers mois. L'activité, en particulier, est jugée atone et la trésorerie se dégrade. La consommation des ménages marque le pas en dépit d'une inflation contenue. Dans un contexte toujours marqué par l'incertitude, les intentions d'investissement sont en retrait comme depuis fin 2008 et restent orientées vers le maintien des outils de production. Les importations se replient sous l'effet du fléchissement de la demande et les exportations de produits agroalimentaires reculent. L'activité s'essouffle dans la plupart des secteurs : les entreprises du commerce pâtissent du manque de vigueur de la consommation et les secteurs clés du tourisme et du BTP font état d'une situation morose.

La politique budgétaire et fiscale des socialistes aura un impact négatif sur la consommation . **Les ménages** dont les impôts vont de toute façon diminuer leurs revenus vont avoir tendance à épargner au lieu d'acheter . Le prix du carburant qui fait du yoyo est un facteur de modération de la consommation. **Les administrations** et notamment les collectivités locales sont sommées par le gouvernement de faire des économies pour participer à la réalisation de réduction des déficits. Le gouvernement envisage de réduire de 2,25 milliards d'euros ses concours aux collectivités locales en 2014 et en 2015 . Pour 2013, les concours sont gelés. L'enveloppe, dite «normée», reste fixée à 50,5 milliards d'euros, soit au même niveau qu'en 2012. Enfin **le nombre de touristes** va certainement diminuer et leur propension à consommer certainement plus faible avec la baisse du pouvoir d'achat des classes moyennes . La croissance va donc stagner ou diminuer et notre pays qui se trouve dans l'obligation de suivre la France va de nouveau perdre du temps . Sans forte croissance il n'y aura pas de création d'emplois et nous serons obligés de quémander.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF SUSPEND L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Le Tribunal administratif de Basse-Terre a décidé hier de la suspension de l'épandage aérien. C'est une victoire pour les associations qui avaient demandé l'annulation de l'arrêté préfectoral accordant une dérogation de 6 mois aux planteurs. L'épandage aérien est un procédé servant à lutter contre les cercosporioses de la banane et qui est interdit par l'Union Européenne. Mais le Groupement des producteurs de bananes de la Guadeloupe avait demandé le 30 mars dernier une dérogation d'une année. Après de nombreuses rencontres, la Préfecture avait finalement accepté, en juillet dernier. Toutefois, son arrêté fixait cette dérogation à six mois . Plusieurs associations avait déposé un recours en annulation.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SANTÉ

QUATRE NOUVEAUX GRANDS PORTS MARITIMES DANS LES COLONIES

Une série de décrets en date du 1er octobre 2012 porte création, à compter du 1er janvier 2013, de quatre grands ports maritimes outre-mer. La loi du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'état a en effet consacré la transformation des trois ports d'intérêt national de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et du port autonome de la Guadeloupe en "grands ports maritimes" (GPM), au bénéfice d'une gouvernance renouvelée offrant une place accrue aux collectivités territoriales. Chaque établissement public portuaire ainsi créé est administré par un conseil de surveillance et un directoire et doté d'un conseil de développement. Un décret également en date du 1er octobre dernier organise le fonctionnement de ces GPM ultramarins qui conservent la propriété des outillages de manutention. Le projet stratégique qu'ils sont tenus d'élaborer doit à ce titre comporter un volet spécifique et prospectif consacré aux modalités d'exploitation des outillages.

Décret n° 2012-1103 du 1er octobre 2012 instituant le grand port maritime de la Guadeloupe

Décret n° 2012-1102 du 1er octobre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des grands ports maritimes de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion

LES NÉGOCIATIONS SUR LA RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL ONT COMMENCÉ SANS LES SYNDICATS GUADELOUPÉENS

Syndicats et patronat ont démarré, le 14 septembre, une négociation sur la réforme du marché du travail voulue par le gouvernement. Au menu des discussions, deux projets phares. Le premier porte sur les contrats de génération, destinés à favoriser l'emploi des jeunes et des seniors. Le second concerne la sécurisation de l'emploi. Pour avancer rapidement, les séances de négociation se tiendront une fois par semaine sur chacun des deux thèmes. Quatre axes de discussions ont été arrêtés : la lutte contre la précarité, l'anticipation des évolutions des emplois, l'amélioration des dispositifs de maintien dans l'emploi face aux aléas conjoncturels et celles des procédures de licenciements collectif.

Anticipation des évolutions de l'activité et de l'emploi.

Pour « éviter les ruptures brutales », le gouvernement veut également renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et l'information des instances représentatives du personnel (IRP). En matière de formation, il engage notamment à réfléchir à l'« amélioration de la portabilité des droits ».

Lutte contre la précarité.

Sur la précarité de l'emploi, le gouvernement souhaite refaire du CDI la « forme normale d'embauche ». L'un des leviers pour y parvenir pourrait consister en une « modulation des taux de cotisation » qui aura ensuite vocation « à être déclinée dans la convention d'assurance chômage ». Concrètement, il pourrait s'agir d'alléger les charges pour les entreprises qui embauchent en CDI, ou au contraire de les alourdir pour celles qui recourent aux CDD et à l'intérim. Le document appelle aussi à identifier les moyens d'encadrer les « temps partiels portant sur un faible nombre d'heures ». Autre chantier : pour les salariés en CDD et intérim, « proposer les voies d'un meilleur accès à la formation » et d'un « meilleur accompagnement » par Pôle emploi.

Amélioration des dispositifs de maintien de l'emploi.

S'il n'est pas question d'accord de compétitivité/emploi, le document d'orientation laisse la porte ouverte à des « accords collectifs visant à maintenir l'emploi » dans un contexte de « difficultés conjoncturelles aiguës ». Ceux-ci devront comporter des « garanties juridiques pour les salariés et les entreprises ». Concrètement, ces garanties pourraient, par exemple, consister en un engagement de l'employeur, en cas de retournement de la conjoncture, à offrir des compensations aux salariés qui auraient consenti à des sacrifices temporairement. Le gouvernement voudrait aussi voir les règles du recours au chômage partiel clarifiées et les dispositifs unifiés afin d'offrir une alternative plus efficace aux licenciements économiques ainsi que des solutions en matière de formation, à l'instar de ce qu'ont su faire certains de nos voisins européens.

Amélioration des procédures de licenciement collectif.

Afin d'éviter des « contournements » et d'améliorer la « sécurité juridique des procédures dommageables tant pour les salariés que pour les entreprises », le gouvernement appelle à trouver un « nouvel équilibre ». Cet équilibre est à rechercher, selon lui, dans un « rôle plus important à

donner à l'accord collectif », mais aussi aux services du ministère du Travail, sans toutefois revenir à l'autorisation administrative de licenciement. Sur l'obligation de céder un site rentable plutôt que de le fermer, le gouvernement invite les partenaires sociaux à négocier, mais promet une modification de la loi, qu'ils parviennent ou non à un compromis.

LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE MAINTIEN SON TAUX DIRECTEUR À 0,75 %

La Banque centrale européenne a, comme attendu, maintenu son taux directeur à 0,75% jeudi, à l'issue de la réunion de son conseil des gouverneurs. Le taux de refinancement est à 0,75%, un plus bas historique, depuis juillet dernier mais bon nombre d'économistes s'attendent à le voir de nouveau réduit d'un quart de point, à 0,5%, en novembre ou décembre. Sur 73 économistes sondés fin septembre, seuls 14 d'entre eux prévoyaient un geste de la banque centrale dès ce jeudi. La réunion mensuelle de la BCE s'est tenue en Slovénie, à Brdo Pri Kranju, une des deux réunions que la banque centrale tient chaque année hors de ses bases à Francfort. Les marchés financiers attendent maintenant la conférence de presse du président de la BCE, Mario Draghi, à partir de 14h30 pour avoir des indications sur l'évolution de la politique monétaire et sur le programme de rachat de dette souveraine annoncé il y a un mois. Le programme, connu sous le sigle OMT (opérations monétaires sur titres), a été présenté comme un "bazooka" pour régler la crise de la dette dans la zone euro mais la réticence de l'Espagne a y faire appel prive pour l'instant la BCE de tout moyen d'action.

LA PANNE DE CROISSANCE DE LA FRANCE

Plate ... voilà à quoi ressemble l'activité française. La croissance a disparu. Pas seulement au printemps dernier, ou sur les trois derniers trimestres : la moyenne des cinq dernières années est égale à zéro et rien ne permet d'espérer une croissance l'an prochain. C'est bien sûr la conséquence d'une crise violente de dette, la plus profonde depuis près d'un siècle, la plus protéiforme jamais subie. Mais c'est plus que cela. Comme souvent derrière les grandes crises - la Grande Dépression des années 1930 comme le choc pétrolier des années 1970 -, une rupture est à l'œuvre au cœur même de la croissance, dans la productivité. Il est même possible d'interpréter l'endettement des années 2000 comme une mauvaise réponse financière à une vraie question économique : comment faire quand la productivité ne progresse plus. La croissance a bien sûr deux autres causes, le travail et le capital. Des salariés plus nombreux, plus

qualifiés, permettent de produire davantage, tout comme des machines plus nombreuses et plus perfectionnées. Mais les pays occidentaux ont du mal à mobiliser efficacement leurs bras et leurs cerveaux, comme en témoignent les 50 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE. Et, faute de moyens ou de débouchés, leurs entreprises n'investissent pas assez dans de nouvelles machines pour faire bondir leur efficacité. La croissance dépend donc crucialement de la productivité. Or la production par tête ne cesse de ralentir. En France, elle progressait de près de 5 % pendant les Trente Glorieuses, de l'après-guerre jusqu'au choc pétrolier de 1973. Elle est revenue à un peu plus de 2 % dans les deux décennies suivantes. Depuis le début des années 2000, elle gagne en moyenne à peine plus de 0,5 % par an. Si l'on ôte la progression de la production induite par l'accroissement du nombre de machines (« stock de capital »), la productivité (dite « globale des facteurs ») a stagné au cours de la dernière décennie. Ce marasme n'est pas propre à la France, il se retrouve dans tous les autres pays occidentaux avec une productivité du travail qui a gagné à peine plus de 1 % par an depuis 2000 dans le meilleur des cas. Un seul pays semble avoir échappé à cette pesanteur : les Etats-Unis, avec des gains de plus de 2 % l'an. Mais il y a eu là aussi rupture. De 1996 à 2004, au moment où les entreprises ont migré en masse vers Internet, la productivité a gagné 2,5 % par an. Depuis, elle augmente de 1,3 % en moyenne annuelle, le rythme observé de 1973 à 1996. Et selon l'économiste Robert Gordon, ça ne va pas s'arranger. Au fond, cet épuisement des gains de productivité n'est guère étonnant. Depuis deux siècles, il y a eu trois grandes sources d'accélération. La première est le déversement de l'agriculture vers l'industrie. Cultures et récoltes se mécanisant, les ouvriers agricoles partent vers les usines des villes, qui amplifient l'efficacité productive. Ce mécanisme a commencé au Royaume-Uni au XIX^e siècle, il a été à l'œuvre en France jusque dans les années 1960. La deuxième source est le rattrapage, qui a joué un rôle central en France après-guerre, dans l'essor du Japon des années 1960 à 1980, puis chez les dragons d'Asie et, bien évidemment, aussi en Chine. La troisième source a paradoxalement été moins étudiée : c'est l'usage intensif de l'énergie, en particulier de celle qui vient des produits fossiles disponibles en quantité limitée. Il y a bien sûr d'autres sources, plus petites, plus difficiles à exploiter. Il faut « pousser la frontière technologique », et c'est de plus en plus difficile - on retrouve ici la bonne vieille loi des rendements décroissants. Il y a eu par exemple l'« effet Dell », avec la production d'ordinateurs sur mesure au prix de la grande série, avec une chaîne de production pilotée par les technologies de l'information. Ou l'« effet Wal-Mart », venu d'une gestion beaucoup plus fine de la logistique d'un grand distributeur, là encore avec l'aide de l'informatique. Ces deux effets, à l'œuvre dans maintes entreprises, ont poussé la productivité de 1 % par an

aux Etats-Unis pendant quelques années. Il est peu probable que l'on trouve dans les prochaines années des leviers aussi puissants que les grandes inventions de la révolution industrielle de la fin du XIX e siècle, qui ont nourri la productivité pendant des décennies : l'électricité, la voiture, le téléphone. La productivité semble donc condamnée à revenir sur une pente de progression bien plus faible que celle de ces cent cinquante dernières années. C'est un changement essentiel.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LE HCR DEMANDE AUX ÉTATS DE RESPECTER LE DROIT D'ASILE

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) plaide pour une volonté politique renforcée en vue d'aider les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les apatrides, dont le nombre total – plus de 42 millions – ne cesse d'augmenter sur fond de multiplication des situations d'urgence en Afrique et au Moyen-Orient. Dans une allocution prononcée lors de la réunion annuelle de l'organe directeur du HCR, le Comité exécutif, la Haut Commissaire assistante en charge de la protection, Erika Feller, a dressé la liste des obstacles qui se posent aujourd'hui pour apporter une protection de qualité : situations de déplacement prolongé, installations peu sûres, difficultés pour aider les personnes extrêmement vulnérables et manques de financement. Mais elle s'est également lancée dans un réquisitoire contre les pays qui cherchent à rejeter sur d'autres leurs responsabilités en matière d'octroi du droit d'asile. « La volonté politique n'est pas suffisante en amont de la protection », a-t-elle déclaré. « Cela est mis en avant de façon troublante par l'attitude prépondérante d'un certain nombre d'États qui disent : « Oui, nous compatissons sur votre sort, mais s'il vous plaît, cherchez une solution ailleurs. » Erika Feller n'a pas spécifié à quels États elle faisait référence. L'année 2012 a déjà vu des déplacements massifs de populations dans des régions d'Afrique et du Moyen-Orient, principalement

depuis les conflits sévissant en Syrie, au Soudan du Sud et au Soudan, en République démocratique du Congo et au Mali. Les personnes nouvellement déplacées dans ces régions s'ajoutent à la population de 42,5 millions de réfugiés, déplacés et demandeurs d'asile à travers le monde. Erika Feller s'est faite l'écho de l'appel lancé lundi par le Haut Commissaire des Nations Unies António Guterres pour faire davantage afin d'aider les pays accueillant d'importantes populations réfugiées, y compris en aidant à l'insertion locale des personnes qui ne peuvent pas rentrer chez elles. À travers le monde, les demandes de réinstallation dépassent la disponibilité actuelle, avec un ratio de 10 personnes par place. Erika Feller a également évoqué la nécessité d'une action plus concertée visant à réduire les risques en matière de protection pour des groupes spécifiquement vulnérables, notamment les enfants réfugiés non accompagnés, les personnes handicapées et celles fuyant la persécution en raison de leur orientation ou identité sexuelles. Elle a également fait part de problèmes auxquels sont confrontés les enfants qui, du fait de leur déplacement, ne sont plus scolarisés, ou qui finissent par être envoyés en centre de détention pour immigrants. Les jeunes filles et les femmes, a-t-elle indiqué, sont souvent confrontées à des difficultés particulières. « Les situations de déplacement forcé sont souvent influencées par les questions de genre. En effet, elles affectent tout particulièrement les femmes et les jeunes filles de façon disproportionnée. L'exposition au risque de viol, de la traite d'êtres humains, de la prostitution de survie ainsi que la combinaison entre la pénurie de documents d'identité et l'exclusion de l'aide et des services sont communément observées », a-t-elle précisé, ajoutant que le HCR travaillait à combattre l'impunité en renforçant son travail de prévention de la violence sexuelle à l'encontre des femmes.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

L' ONU DÉBAT SUR HAÏTI

Le Conseil de sécurité s'est réuni ce mercredi pour examiner la situation en Haïti, l'occasion d'entendre le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, Mariano Fernandez, présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur ce pays. Mariano Fernandez a constaté des progrès sur le plan de la stabilisation politique et des institutions, et s'est félicité de la collaboration entre le Président et le Premier ministre. Il a par ailleurs mis en garde contre l'impasse actuelle concernant la composition du Conseil électoral permanent et la situation irrégulière du Sénat, deux situations qui pourraient entraver le processus électoral. Concernant la formation de la Police nationale haïtienne, la première priorité pour la Mission des Nations

Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le Représentant spécial a constaté des avancées qui ont, conformément à la Résolution 2012 du Conseil de sécurité, mené à la réduction des effectifs de la Mission. Aussi, le fonctionnaire chilien a confirmé que le plan de réduction des effectifs qui mènera à la sortie de la MINUSTAH est en cours d'élaboration. Sur le plan des droits de l'homme, Mariano Fernandez a souligné qu'à la fin de cette année, 250.000 personnes vivront toujours sous des tentes et que les intempéries telles que la tempête tropicale Isaac ont fait réapparaître la question de la faim dans le pays, ce qui, entre autres, reflète la fragilité des avancées. Mariano Fernandez a par ailleurs déclaré que l'heure est aux investissements, qu'ils soient privés publics, nationaux ou étrangers. Pour lui, il est temps d'entreprendre des projets pour démontrer que l'économie est en place afin que la MINUSTAH puisse arriver au terme de son mandat .

ORIENT

ISRAEL NE RESPECTE PAS LES RÉSOLUTIONS DE L ONU

Voilà la liste des résolutions non respectées par ISRAEL avec l'assentiment des occidentaux :

Résolution 181 (29 novembre 1947). Adoption du plan de partage : la Palestine est divisée en deux Etats indépendants, l'un arabe, l'autre juif, et Jérusalem est placée sous administration des Nations unies.

Résolution 194 (11 décembre 1948). Les réfugiés qui le souhaitent doivent pouvoir « rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et vivre en paix avec leurs voisins » ; les autres doivent être indemnisés de leurs biens « à titre de compensation ». Création de la commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine.

Résolution 302 (8 décembre 1949). Création de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

Conseil de sécurité

Résolution 236 (11 juin 1967). Au lendemain de la guerre de juin 1967, le Conseil de sécurité exige un cessez-le-feu et un arrêt immédiat de toutes les activités militaires dans le conflit opposant l'Égypte, la Jordanie et la Syrie à Israël.

Résolution 237 (14 juin 1967). Le Conseil de sécurité demande à Israël d'assurer « la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des zones où des opérations militaires ont eu lieu » et de faciliter le retour des réfugiés.

Résolution 242 (22 novembre 1967). Le Conseil de sécurité condamne l'« acquisition de territoire par la guerre » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ». Il affirme « l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique » de chaque Etat de la région.

Résolution 250 (27 avril 1968). Israël est invité à ne pas organiser le défilé militaire prévu à Jérusalem le 2 mai 1968 considérant que cela aggraverait les « tensions dans la région ».

Résolution 251 (2 mai 1968). Le Conseil de sécurité déplore la tenue du défilé militaire de Jérusalem « au mépris » de la résolution 250.

Résolution 252 (21 mai 1968). Le Conseil de sécurité déclare « non valides » les mesures prises par Israël, y compris l'« expropriation de terres et de biens immobiliers », qui visent à « modifier le statut de Jérusalem », et demande à celui-ci de s'abstenir de prendre de telles mesures.

Résolution 267 (3 juillet 1969). Le Conseil de sécurité censure « toutes les mesures prises [par Israël] pour modifier le statut de Jérusalem ».

Résolution 340 (25 octobre 1973). A la suite de la guerre de Ramadan ou de Kippour, création de la deuxième Force d'urgence des Nations unies (FUNU-II) qui vise à « superviser le cessez-le-feu entre les forces égyptiennes et israéliennes » et à assurer le « redéploiement » de ces mêmes forces.

Résolution 446 (22 mars 1979). Le Conseil de sécurité exige l'arrêt des « pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 », déclare que ces pratiques « n'ont aucune validité en droit » et demande à Israël de respecter la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Résolution 468 (8 mai 1980). Le Conseil de sécurité déclare « illégales » les expulsions à l'étranger de notables palestiniens de Hébron et de Halhoul par les autorités militaires israéliennes et demande à Israël de les annuler.

Résolution 592 (8 décembre 1986). Le Conseil de sécurité rappelle que la

convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre « est applicable aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 ». Il condamne « l'armée israélienne qui, ayant ouvert le feu, a tué ou blessé des étudiants » de l'université Bir Zeit.

Résolution 605 (22 décembre 1987). Après le déclenchement de la première Intifada, le Conseil de sécurité condamne les pratiques d'Israël « qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés, en particulier le fait que l'armée israélienne a ouvert le feu, tuant ou blessant des civils palestiniens ».

Résolution 607 (5 janvier 1988). Israël doit « s'abstenir d'expulser des civils palestiniens des territoires occupés » et respecter les obligations que lui impose la convention de Genève.

Résolution 608 (14 janvier 1988). Le Conseil de sécurité demande à Israël « d'annuler l'ordre d'expulsion des civils palestiniens et d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité » de tous ceux déjà expulsés.

Résolution 636 (6 juillet 1989). Le Conseil de sécurité demande à Israël, en conformité avec ses précédentes résolutions et avec la convention de Genève, de « cesser immédiatement d'expulser d'autres civils palestiniens » et d'assurer le retour en toute sécurité de ceux déjà expulsés.

Résolution 641 (30 août 1989). Le Conseil de sécurité « déplore qu'Israël, puissance occupante, continue d'expulser des civils palestiniens » et lui demande d'assurer le retour de tous les expulsés.

Résolution 672 (12 octobre 1990). Après les violences de l'esplanade des Mosquées - le mont du Temple, le Conseil de sécurité condamne « les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes » à Al-Haram Al-Charif et dans d'autres lieux saints de Jérusalem et demande à Israël de « s'acquitter scrupuleusement des obligations juridiques et des responsabilités qui lui incombent » vis-à-vis des civils des territoires occupés.

Résolution 673 (24 octobre 1990). Le Conseil de sécurité condamne le refus d'Israël d'appliquer la résolution 672.

Résolution 681 (20 décembre 1990). Israël est sommé d'appliquer la convention de Genève.

Résolution 694 (24 mai 1991). Le Conseil de sécurité déclare que

l'expulsion de quatre nouveaux civils palestiniens en mai 1991 par les forces israéliennes constitue une violation de la convention de Genève.

Résolution 799 (18 décembre 1992). Le Conseil de sécurité condamne les quatre cents expulsions de décembre 1992, soulignant qu'elle est contraire aux obligations internationales imposées à Israël par la convention de Genève. Le Conseil réaffirme l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban.

Résolution 904 (18 mars 1994). A la suite du massacre de la mosquée de Hébron, le Conseil de sécurité demande à Israël de prendre les mesures nécessaires « afin de prévenir des actes de violence illégaux de la part des colons israéliens » envers les civils palestiniens.

Résolution 1322 (7 octobre 2000). A la suite du début de la seconde Intifada, le Conseil de sécurité déplore les violences et condamne le « recours à la force excessif contre les Palestiniens ». Il demande à Israël de respecter ses obligations relatives à la convention de Genève.

Résolution 1397 (12 mars 2002). Le Conseil de sécurité demande la « cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions », et réclame la coopération des Israéliens et des Palestiniens visant à la reprise des négociations.

Résolution 1402 (30 mars 2002). Après la réoccupation totale de la Cisjordanie, le Conseil de sécurité demande un cessez-le-feu immédiat et le « retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes ».

Résolution 1405 (19 avril 2002). Le Conseil de sécurité déclare qu'« il est urgent que les organismes médicaux et humanitaires aient accès à la population civile palestinienne ».

Résolution 1435 (24 septembre 2002). Le Conseil de sécurité exige « le retrait rapide des forces d'occupation israéliennes des villes palestiniennes ». Il demande à l'Autorité palestinienne de « faire traduire en justice les auteurs d'actes terroristes ».

Résolution 1515 (19 novembre 2003). Le Conseil de sécurité se déclare « attaché à la vision d'une région dans laquelle deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues », et demande en conséquence aux parties en conflit de s'acquitter des obligations relatives à la « feuille de route » du Quartet.

Résolution 1544 (19 mai 2004). Le Conseil de sécurité demande qu'Israël respecte « les obligations que lui impose le droit humanitaire international » et « l'obligation qui lui est faite de ne pas se livrer aux destructions d'habitations ».

Résolution 1850 (16 décembre 2008). Le Conseil de sécurité soutient le processus d'Annapolis, et demande aux parties de « s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance » et de ne pas « remettre en cause l'issue des négociations ».

Résolution 1860 (8 janvier 2009). Après l'incursion de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, le Conseil de sécurité exige « l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza ». Il demande de ne pas entraver l'entrée des organisations médicales dans Gaza et d'empêcher le trafic illégal d'armes.

AFRIQUE

LE MALI CONTRÔLÉ PAR LES ISLAMISTES ?

Le nord du Mali s'étend, à peu de choses près, sur la même superficie que l'Afghanistan (650.000 km²). Comme lui, c'est un pays enclavé, une zone sans débouché sur la mer. Leur principale différence : la population y est clairsemée avec moins d'un million et demi d'habitants, soit deux par km²... Il n'y a que trois villes : Gao, Kidal et la célèbre Tombouctou. C'est un territoire immense et vide, au cœur de l'Afrique. Un territoire refuge tombé sous la coupe des islamistes radicaux, l'équivalent africain des talibans afghans. Ils ne sont pas nombreux : quelques milliers de combattants tout au plus, sans doute moins pour le noyau dur. A la suite de la chute de Kadhafi en Libye et de troubles politiques à Bamako, la capitale du Mali, trois groupes armés (AQMI, Mujao et Ansar el-Dine) ont pris le contrôle de cet immense territoire et ils y imposent, de force, la charia. Accusés d'être des lieux d'idolâtrie, les sites religieux de l'islam traditionnel sont détruits ; les couples adultères sont, au sens propre, lapidés à coups de pierre jusqu'à ce que mort s'en suive ; la musique et l'alcool sont strictement prohibés. Le mollah Omar pourrait s'y sentir chez lui. Onze ans après l'intervention occidentale en Afghanistan, avec les succès que l'on sait, nous voilà avec un nouveau front à 3000 kilomètres de Paris. Depuis des années, on évoquait ce scénario avec inquiétude dans les cercles stratégiques et les écoles militaires : il est désormais réalisé ! Et que fait-on ? Rien. A part de grands moulinets diplomatiques qui, à défaut

de modifier la situation sur le terrain, occupent les médias et donnent au moins l'illusion de l'action. Le 25 septembre, depuis la tribune des Nations Unies, le président François Hollande a, par exemple, décrit la situation malienne comme « insupportable, inadmissible, inacceptable », ajoutant que « nous avons le devoir d'agir, d'agir ensemble et d'agir vite, car il y a urgence ». On se croirait dans un opéra italien, lorsque les cuivres sonnent et que, sur scène, les troupes partent à la bataille... en marchant vaillamment mais sur place ! Quelle est, en effet, la situation réelle ? A la veille de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, le gouvernement malien – ou ce qui en tient lieu depuis l'insurrection militaire de mars dernier et la partition de fait du pays – a réclamé du bout des lèvres une intervention extérieure pour l'aider contre les islamistes. Par la voix de François Hollande, la diplomatie française n'a pas manqué d'enfourcher ce cheval aimablement fourni, mais qui, pour l'heure, se révèle être plutôt une rosse. Avant d'agir, il faut encore attendre une résolution du conseil de sécurité des Nations Unies, sous le chapitre VII, qui autorise l'usage de la force armée. Contrairement à la Syrie, la Russie ou la Chine ne devraient pas bloquer l'adoption d'un tel texte lorsqu'il sera déposé. Quand ? On l'ignore. Deuxième étape et non des moindres : la constitution de la force. On a trouvé son nom mais c'est à peu près tout... Elle s'appellera le Micema, l'acronyme de Mission de la Cedeao au Mali. Il s'agira d'une force africaine de l'ordre de trois milles hommes. Elle sera mise en place par la Cedeao, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui regroupe 15 pays de la région, dont le plus puissant d'entre eux, le Nigéria. Cette Micema sera soutenue par quelques parrains occidentaux, au premier chef, la France qui fournira une aide logistique, de la formation et des moyens de renseignements. La France est déjà militairement présente sur place, de manière discrète. Quelques dizaines d'hommes du Commandement des opérations spéciales (COS) sont à pied d'œuvres avec des avions et des hélicoptères, dans le cadre de l'opération Sabre – qui dure depuis trois ans. Des moyens de renseignements aériens supplémentaires sont en cours de déploiement dans des pays voisins. Paris espère toujours embarquer d'autres pays européens dans cette nouvelle aventure africaine et se dépense sans compter pour tenter de convaincre des partenaires peu motivés. Les pays africains ne le sont en réalité guère plus. Au premier rang desquels le Mali lui-même. François Hollande le reconnaissait dans son discours aux Nations Unies quand il disait : « Je sais qu'il peut y avoir encore la tentation de mener des négociations » avec « les groupes terroristes ». Car, à Paris, chacun sait que le Mali s'accommodait fort bien et depuis longtemps de la présence de ces « groupes terroristes » sur son territoire, contrairement à la Mauritanie voisine qui, elle, les traquent sans merci. Autre épine dans le pied : l'Algérie. Le grand voisin n'est pas mécontent d'avoir « exporté » les

terroristes, souvent d'origine algérienne, hors du sol national... Et, passé colonial oblige, il voit d'un très mauvais œil toute intervention militaire de la France dans ce qu'Alger considère être son arrière-cour. Un récent roman d'espionnage « Katiba » (Flammarion 2010), rédigé par un ancien ambassadeur très bien informé, Jean-Christophe Rufin, éclaire bien la réalité complexe du terrain et les coups tordus qui peuvent en résulter... « Négocier avec des groupes terroristes, il ne peut en être question » assure le chef de l'Etat français. Ah bon ? Mais alors avec qui discutent, ou tentent de le faire, les émissaires français dans cette région ? Car ces « groupes terroristes » détiennent six otages français, dont quatre d'entre eux ont entamé à la mi-septembre leur troisième année de détention. Leurs ravisseurs, des membres d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), n'ont pas manqué de le rappeler, dans une vidéo du 19 septembre : une action militaire française au Mali aboutirait à « la mort des otages ». La France et son président sont aujourd'hui sur le fil du rasoir : il leur est impossible de laisser Al-Qaïda s'installer dans un nouveau sanctuaire en Afrique comme il est tout aussi impossible de sacrifier la vie de six otages français. L'habileté politique et les gesticulations diplomatiques suffiront-elles pour sortir de ce choix cornélien ? Pour l'heure, l'impuissance domine. Et ce n'est une bonne nouvelle pour personne. L'opinion de l'auteur ne coïncide pas forcément avec la position de la rédaction.

Par Jean-Dominique Merchet, journaliste spécialisé dans les affaires de Défense. Auteur du blog français le plus lu sur ces questions, créé en 2007. Ancien de l'Institut des hautes études de défense nationale. Auteur de nombreux ouvrages dont : « Mourir pour l'Afghanistan » (2008), « Défense européenne : la grande illusion » (2009), « Une histoire des forces spéciales » (2010), « La mort de Ben Laden » (2012).

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les indices boursiers asiatiques restent hésitants ce jeudi matin, avant la publication, demain, des chiffres de l'emploi américain en septembre... Seule la Bourse de Tokyo progresse nettement de 0,9% à la clôture, tirée par les valeurs exportatrices, tandis que Hong Kong avance plus modestement de 0,04%, Taiwan cède 0,1% et Séoul recule

de 0,3%. La Bourse de Sydney gagne 0,3%, Singapour est stable (+0,01%), et Bombay (indice BSE Sensex) prend 0,9%. Les marchés chinois de Shanghai et Shenzhen sont toujours fermés à l'occasion du 'Festival d'automne'. Hier soir à Wall Street, le Dow Jones a avancé de 0,1% et le Nasdaq a pris 0,5% après la publication de statistiques encourageantes, tandis que les cours du pétrole WTI ont plongé de plus de 4% à 87,8\$, malgré la baisse des stocks hebdomadaires américains. Les marchés asiatiques, qui fluctuent prudemment entre le rouge et le vert depuis le début de la semaine, attendent surtout l'annonce des chiffres de l'emploi aux Etats-Unis, l'indicateur le plus surveillé actuellement pour prendre le pouls de l'économie américaine. En attendant ce chiffre-clé, l'enquête ADP sur l'emploi privé est ressortie meilleure que prévu pour septembre, de même que l'indice ISM des services. En revanche, l'indice PMI global de la zone Euro calculé par l'institut Markit s'est contracté en septembre pour le 8ème mois consécutif, avec des replis particulièrement forts en Espagne et en France.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a fini la séance dans le vert jeudi, les investisseurs réagissant positivement aux nouveaux indicateurs économiques américains et à des commentaires du président de la Banque centrale européenne (BCE): le Dow Jones a gagné 0,60% et le Nasdaq de 0,45%. Selon des chiffres définitifs, le Dow Jones Industrial Average a avancé de 80,75 points à 13.575,36 points et le Nasdaq, à dominante technologique, de 14,23 points à 3.149,46 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 est monté de 0,72% (+ 10,41 points) à 1.461,40 points. "Les données économiques (publiées dans la matinée, ndlr) aux Etats-Unis correspondaient plus ou moins aux attentes, ne montrant en tout cas pas de surprise majeure, ce qui est en soi une bonne nouvelle", a indiqué Art Hogan, de Lazard Capital Market.

EUROPE

Les Bourses européennes ont fini sur une note stable ou en légère baisse jeudi, alors que Wall Street montait et que l'euro a retrouvé ses plus hauts d'il y a deux semaines face au dollar après des propos jugés rassurants du président de la Banque centrale européenne (BCE). Toutefois, certains investisseurs, qui attendaient une baisse des taux de la BCE, ont été déçus. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,14% à points. Le Footsie britannique a fini en hausse de 0,03% et le Dax allemand en recul de 0,23%. L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 a cédé 0,05% et l'EuroStoxx 50 0,27%. Le président de la Banque centrale européenne a déclaré que la BCE - qui a encore maintenu son taux de refinancement à 0,75% - se tenait prête à lancer son programme d'opérations monétaires sur titres (OMT) une fois les conditions réunies et que cette seule perspective contribuait déjà à atténuer les tensions sur les marchés.

CHANGE

L'euro se maintenait en hausse face au dollar jeudi, aidé par des propos rassurants du président de la Banque centrale européenne (BCE) sur la zone euro, mais les cambistes restaient sur leurs gardes avant les chiffres très attendus de l'emploi américain vendredi. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,3018 dollar, après s'être hissé plus tôt jusqu'à 1,3013 dollar, à son niveau le plus élevé depuis le 21 septembre, contre 1,2903 dollar

mercredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne progressait également face à la devise nippone à 102,16 yens contre 101,31 yens la veille. Le dollar se stabilisait face à la monnaie japonaise à 78,48 yens contre 78,51 yens mercredi soir. Vers 21H00 GMT, la livre britannique reculait légèrement face à l'euro à 80,39 pence pour un euro, mais progressait face au billet vert à 1,6191 dollar. La devise helvétique restait stable face à l'euro à 1,2111 franc suisse pour un euro, mais montait face au billet vert à 0,9301 franc suisse pour un dollar.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole confortaient leur rebond jeudi en fin d'échanges européens, à la faveur d'un affaiblissement du dollar, mais le marché restait prudent, toujours hanté par les craintes sur la demande mondiale et à la veille d'un rapport très attendu sur l'emploi américain. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 110,19 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 2,02 dollars par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 1,63 dollar à 89,77 dollars, se ressaisissant après être descendu dans les échanges asiatiques jusqu'à son plus bas niveau depuis deux mois, à 87,91 dollars. "Après le mouvement de baisse des quatre dernières séances", les investisseurs effectuaient jeudi quelques achats à bon compte, d'autant plus que "l'affaiblissement du dollar a apporté un facteur de soutien bienvenu", soulignait Myrto Sokou, analyste du courtier Sucden. Le fléchissement du billet vert, face à un euro revigoré par des propos encourageants du président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi, contribuait à rendre plus attractifs les achats de brut, libellés en dollars, pour les investisseurs munis d'autres devises. Par ailleurs, "les chiffres sur les stocks américains publiés mercredi, en montrant des reculs des réserves de brut et d'essence, étaient plutôt de nature à rasséréner le marché", ajoutait Mme Sokou.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LA GESTION HÔTELIÈRE

L'une des activités fortes de la Guadeloupe est le tourisme . L'hôtellerie est son bras armé .Elle recouvre de multiples facettes. Que ce soit dans le segment économique, ou dans le luxe, ce métier de contact nécessite une approche très professionnelle et une grande disponibilité. D'autant que la clientèle se montre de plus en plus exigeante. Les hôtels 4 et 5 étoiles sont très plébiscités . L'hôtelier, véritable homme-orchestre, doit ainsi savoir vendre, maîtriser les outils informatiques (Internet, plates-formes électroniques de gestion des réservations...), négocier avec les fournisseurs, recruter et

motiver le personnel et gérer les urgences au quotidien (une porte coincée, un évier bouché...). Dans les petits hôtels de 30 à 50 chambres, il est obligé de mettre la main à la pâte et travaille généralement avec son conjoint. Les hôtels de plus grande taille permettent de se ménager davantage de temps. L'hôtellerie est une activité chronophage qui demande une grande disponibilité. Les établissements sont en effet ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Et les périodes de congés restent très limitées : une réalité dont n'ont pas toujours conscience les candidats. Par ailleurs, le secteur est sujet à des difficultés de recrutement et de turnover. Les contraintes de temps et l'exigence du travail à fournir, parfois couplées avec la faiblesse des rémunérations, ne favorisent pas les vocations. De l'économique au luxe, les réseaux hôteliers couvrent tous les segments de clientèle. Le classement par étoiles indique le niveau d'exigence que se fixent les hôteliers sur leurs établissements. Depuis juillet 2012, un nouveau classement hôtelier remplace celui mis en place en 1986. Son coût est à la charge de l'établissement mais le classement n'est pas obligatoire. Il est délivré pour cinq ans par le préfet après analyse par un cabinet privé accrédité par le Comité français d'accréditation, le Cofrac. Il s'étend désormais de 1 à 5 étoiles. Le groupe Accor s'est pleinement engagé dans le processus : toutes ses enseignes gagnent une étoile et déjà 1 198 hôtels sur 1 413 ont leur nouveau classement. Les autres enseignes ont également suivi le mouvement, à l'instar de Louvre Hôtels Group et Choice Hôtels, avec respectivement 65 % et 80 % de leurs établissements reclassés. L'hôtellerie de plein air profite également de ce nouveau classement, avec la possibilité de prétendre à une cinquième étoile.

Deux grands groupes se taillent la part du lion sur le marché français dans lequel est intégré la Guadeloupe . Accor et Louvre Hotels Group rassemblent à eux deux près de 75 % des établissements des chaînes intégrées. Des chaînes étrangères, comme Choice Hotels, cherchent également à renforcer leur présence en France.

LE GROUPE ACCOR via ses différentes enseignes, domine le marché français avec plus de 47 % des hôtels des chaînes intégrées . Il possède un portefeuille de marques uniques couvrant tous les segments de marché, du luxe à l'économique : Novotel créée en 1967, Ibis en 1974, Mercure et Sofitel reprises respectivement en 1975 et 1980, HotelF1 (ex Formule 1) lancée en 1985, Etap Hotel en 1991, All Seasons et Pullman en 2007, MGallery en 2008 et Suite Novotel en 2010. Au total, le groupe compte plus de 4 400 hôtels et 530 000 chambres dans 92 pays. Le réseau de franchisés propriétaires et exploitants représente 806 hôtels français, soit plus de la moitié de son parc hôtelier national. Le groupe s'est fixé un objectif de 50 ouvertures pour l'année en cours. En guise d'instance de dialogue, le groupe a créé la Fédération des franchisés Accor, la FFA. En complément des associations des enseignes Accor, elle permet aux franchisés de participer pleinement au processus de décision et de discuter sur les thèmes communs à toutes les marques. Accor revoit l'organisation de son segment économique en réunissant dans le groupe Ibis les réseaux All Seasons et Etap Hotel. Les deux marques évolueront, début 2013, sous Ibis Styles et Ibis Budget. En Amérique du Nord, Accor a cédé dans le courant de l'année 2012 ses marques « lowcost », Motel 6 et Studio 6, jugées insuffisamment performantes.

LOUVRE HOTELS GROUP arrive second en France et en Europe, derrière Accor, avec sept marques : Kyriad créée en 2000, Kyriad Prestige en 2003, Campanile en 1976, Première Classe en 1989 et Golden Tulip, Tulip Inn et Royal Tulip en 2009. En France, le groupe représente 26,6 % des hôtels des chaînes intégrées. Son développement en

2011 a été le plus important dans l'Hexagone avec une offre supplémentaire de 21 hôtels, contre 15 pour Accor. L'année 2012 s'annonce positive puisque 39 établissements ont ouvert dans le monde au premier semestre. L'objectif pour l'année en cours d'ouvrir 76 nouveaux hôtels, dont 25 en France, devrait ainsi être dépassé si le rythme se maintient.

De nombreux réseaux, de création plus ou moins récente, gravitent autour de ces deux mastodontes. **Choice Hotels International**, né d'une petite chaîne d'hôtels aux Etats-Unis dans les années 1930, est présent en France via les enseignes Comfort (2 et 3 étoiles), Quality (3 et 4 étoiles) et Clarion (4 et 5 étoiles). Sa présence en Europe est plutôt limitée : le groupe compte 413 établissements sur le vieux continent, dont 133 en France, quand son parc en totalise 6 178 dans le monde. Choice Hotels souhaite toutefois renforcer sa présence en Europe, en doublant dans les cinq à six ans le nombre de ses hôtels, et annonce 25 nouvelles unités en 2012 dans l'Hexagone. Ouvert depuis 2011 à la franchise, **B&B Hôtels** compte 12 établissements en franchise et s'est fixé un objectif d'une trentaine d'ouvertures par an, dont 10 à 15 succursales. Sur l'année 2011, B&B Hôtels a été l'un des réseaux les plus dynamiques avec 10 unités supplémentaires. **La chaîne Balladins**, créée en 1985 par le groupe Dynamique Hotels Management, comptait 114 hôtels en France en janvier 2012 et **Akena**, créée en 1992, en regroupait 24 unités. Peu répandu en France avec seulement six hôtels, **Marriot** se développe plus particulièrement dans les pays émergents. Du côté des chaînes volontaires, **Best Western et Fasthôtel** passent respectivement de 304 à 313 unités et de 65 à 68 unités entre 2011 et 2012. **Logis** perd de son côté 137 hôtels mais reste très présent en France avec 2 487 établissements en 2012. Les chaînes volontaires regroupent exclusivement des hôteliers indépendants, chacun maître de son établissement. Les contraintes vis-à-vis de l'enseigne sont très faibles. Un contrat d'affiliation est signé entre les adhérents et la chaîne, et peut être facilement résilié. Les contrats de franchises se retrouvent au sein des chaînes intégrées, qui se développent également en succursales. Les contraintes y sont plus importantes mais l'impact commercial est supérieur, avec un taux d'occupation plus élevé que celui des indépendants isolés, à établissement comparable.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES
COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:
Abonnement : 0690 40 42 55 ;
Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;
Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

Suivez Nous sur }
facebook

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE

Suivez Nous sur }
facebook